ODEADOM

DECISION 2015 - 013

portant délégation de signature

La Directrice par intérim de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),

Vu l'article R684-8 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté du 28 mai 2015 portant nomination de la Directrice par intérim de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM).

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice par intérim, délégation est donnée à M. Jean LARROQUE, Secrétaire général, pour signer, au nom de la directrice par intérim, tous les documents de caractère administratif ou financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LARROQUE, M. Norbert BOUHNIK, responsable du « Système d'information et de la sécurité informatique », est habilité à signer, au nom de la directrice par intérim,
- les PV de recette relatifs aux marchés informatiques
- les rapports d'activités des prestataires informatiques
- les bons de commande de « tierce maintenance applicative » (TMA)

ainsi que tous documents de liquidation relatifs aux prestations informatiques.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice par intérim, M. Jérôme MATER, Chef du service « grandes cultures », est habilité à signer, au nom de la directrice par intérim, tous les documents relatifs à l'ordonnancement des dossiers d'aide au

titre de la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « grandes cultures ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MATER, Mme Patricia PINOT, Chef de pôle « banane », est habilitée à signer, au nom de la directrice par intérim, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions dans le secteur de la « banane ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MATER, Mme Sandrine CHEVILLON, Chef de pôle « canne à sucre », est habilitée à signer, au nom de la directrice par intérim, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions dans le secteur de la « canne à sucre ».

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice par intérim, Mme Valérie GOURVENNEC, Chef du service « Productions de diversification », est habilitée à signer, au nom de la directrice par intérim, tous les documents relatifs à l'ordonnancement des dossiers d'aide au titre de la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC, Mme Laure LACOUR, adjointe au chef de service, est habilitée à signer, au nom de la directrice par intérim, tous les documents relatifs à l'ordonnancement des dossiers d'aide au titre de la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, Mme Marie-Pierre BRIFFAUT, Chef de pôle « diversification animale et RSA » est habilitée à signer au nom de la directrice par intérim, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires et des certificats d'importation, ayant trait aux interventions dans le secteur « diversification animale et RSA ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, M Jean-Claude GUICHARD, Chef de pôle « diversification végétale » est habilité à signer, au nom de la directrice par intérim, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions dans le secteur de la « diversification végétale ».

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice par intérim, M. Stéphane JORET, Chef du service « Etudes Prospective Evaluation Communication », est habilité à signer au nom de la directrice par intérim, les bons à tirer, ainsi que tous les documents relatifs à l'ordonnancement des dossiers d'aide au titre de la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions dans le secteur « études prospective évaluation communication ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JORET, Mme Martine DUMORTIER, Chef de pôle « suivi-évaluation » du POSEI est habilitée à signer, au nom de la directrice par intérim, les bons à tirer ainsi que tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales dans le secteur « Communication » et communautaires, ayant trait aux interventions dans le secteur de « l'assistance technique » du POSEI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JORET, Mme Marie-Aude STOFER-MONTELY, Chef de pôle « missions-études » est habilitée à signer, au nom de la directrice par intérim, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales ayant trait aux interventions dans le secteur « études prospective évaluation ».

ARTICLE 5

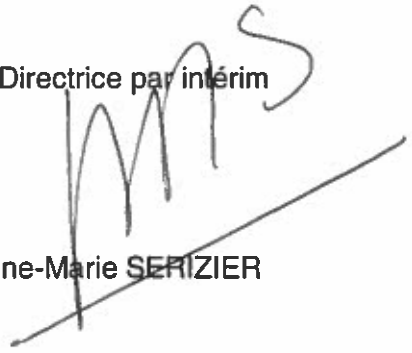
Les spécimens des signatures figurent en annexe.

ARTICLE 6

Cette décision sera notifiée à Monsieur l'Agent comptable et au Contrôleur Général de l'ODEADOM.

Fait à Montreuil, le 8 juin 2015

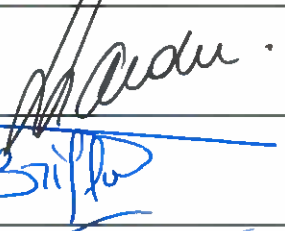
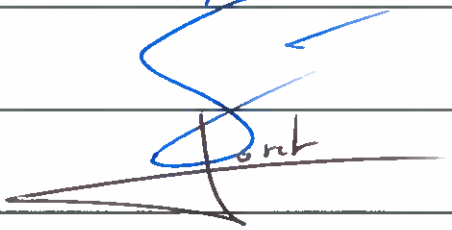
La Directrice par intérim



Anne-Marie SERIZIER

ANNEXE

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM	***SIGNATURE***
Jean LARROQUE	
Norbert BOUHNIK	
Jérôme MATER	
Patricia PINOT	
Sandrine CHEVILLON	
Valérie GOURVENNEC	
Laure LACOUR	
Marie-Pierre BRIFFAUT	
Jean-Claude GUICHARD	
Stéphane JORET	
Martine DUMORTIER	
Marie-Aude STOFER-MONTELY	